



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Téléx: 32323. Adresse électronique:
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: <http://www.icj-cij.org>.

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2006/2

Le 12 janvier 2006

Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France)

Nouvelle prorogation des délais pour le dépôt d'une réplique et d'une duplique

LA HAYE, le 12 janvier 2006. La Cour internationale de Justice (CIJ) a prorogé les délais pour le dépôt d'une réplique par la République du Congo et d'une duplique par la France en l'affaire relative à Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France).

Par une ordonnance du 11 janvier 2006, la Cour a fixé au 11 juillet 2006 et au 11 août 2008 respectivement les dates d'expiration des délais pour le dépôt de ces pièces de procédure.

Par une lettre datée du 9 janvier 2006, l'agent de la République du Congo, se référant à l'état actuel des procédures judiciaires en France et au Congo, avait prié la Cour, pour les raisons exposées dans ladite lettre, de reporter de six mois la date d'expiration du délai pour le dépôt de la réplique de la République du Congo. Par une lettre datée du même jour, l'agent de la République française avait indiqué que son gouvernement ne s'opposait pas à la nouvelle prorogation de délai sollicitée, étant entendu que «cette acceptation [était] uniquement liée à la procédure judiciaire engagée en France» et que le délai fixé pour le dépôt de la duplique soit prorogé de la même manière.

Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter au communiqué de presse n° 2003/21 sur le site Internet de la Cour. Cliquer sur «Rôle» puis sur le nom de l'affaire relative à Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France).

Le texte intégral de l'ordonnance sera prochainement disponible sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org). Il est toutefois rappelé que les pièces de la procédure écrite demeurent confidentielles au moins jusqu'à l'ouverture de la procédure orale.

Département de l'information :

Mme Laurence Blairon, chef du département de l'information (+ 31 70 302 23 36)

MM. Boris Heim et Maxime Schouppe, attachés d'information (+ 31 70 302 23 37)

Adresse de courrier électronique : information@icj-cij.org